

Conditions Générales de Vente (CGV)

Auto-entrepreneur - Prestations d'Audit et Accompagnement en IA/Computer Vision

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par:

David BRIAUD / Inférence Design

Auto-entrepreneur

N° SIRET : **10067194000011**

Adresse : 99 route de Donnery, 45450 FAY-AUX-LOGES

Contact : via le formulaire sur inference-design.fr

Ci-après dénommé "le Prestataire"

Aux clients professionnels, ci-après dénommés "le Client".

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit préalable du Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou du bon de commande.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS PROPOSÉES

Le Prestataire propose les prestations suivantes dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et de la Computer Vision :

2.1 Audit technique

- Audit des systèmes d'IA existants
- Évaluation de la qualité des modèles de Computer Vision
- Analyse de la pertinence des architectures et algorithmes
- Audit de données (qualité, quantité, annotations)
- Recommandations d'optimisation et d'amélioration

2.2 Accompagnement au développement

- Conseil stratégique sur les projets IA/Computer Vision
- Accompagnement méthodologique (définition du besoin, faisabilité)
- Support technique au développement de modèles
- Accompagnement à la mise en production
- Formation des équipes

2.3 Développement de modèles sur-mesure

- Conception et développement de modèles de Computer Vision
- Entraînement et optimisation de modèles
- Tests et validation
- Documentation technique

Le détail précis de chaque prestation est défini dans le devis ou le contrat spécifique.

ARTICLE 3 - DEVIS ET COMMANDE

3.1 Devis

Tout devis établi par le Prestataire est valable **30 jours** à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

Le devis comprend :

- La description détaillée de la prestation
- Le prix (hors TVA le cas échéant)
- Les délais estimatifs de réalisation

- Les modalités de paiement
- La mention "TVA non applicable, article 293 B du CGI" (franchise en base)

3.2 Acceptation de commande

La commande n'est définitive qu'après :

- Signature du devis avec la mention "Bon pour accord"
- OU émission d'un bon de commande écrit accepté par le Prestataire
- ET versement de l'acompte éventuel (voir Article 5)

Toute demande de modification après acceptation de la commande fera l'objet d'un avenant et pourra entraîner une révision du prix et des délais.

3.3 Annulation par le Client

En cas d'annulation de la commande par le Client :

- **Avant le début de la prestation** : l'acompte reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire
- **Après le début de la prestation** : le Client devra régler l'intégralité des prestations déjà réalisées, calculées au prorata du temps passé et des livrables produits, en plus de l'acompte

ARTICLE 4 - PRIX

4.1 Tarification

Les prestations peuvent être facturées :

- **Au forfait** : prix global pour une prestation définie
- **Au temps passé** : tarif journalier ou horaire × temps effectivement consacré
- **Mixte** : combinaison des deux modalités

Le mode de tarification applicable est précisé dans chaque devis.

4.2 Tarifs indicatifs

Les tarifs sont communiqués sur demande et peuvent varier selon :

- La complexité du projet
- L'urgence de la demande
- Le volume de prestations

4.3 Révision des prix

Les prix indiqués dans le devis sont fermes et définitifs pour la durée de la prestation mentionnée, sauf :

- Prestations s'étalant sur plus de 3 mois : possibilité de révision en cas de modification substantielle du périmètre
- Demandes de modifications ou prestations supplémentaires du Client

4.4 Frais supplémentaires

Sauf mention contraire dans le devis, les frais suivants sont à la charge du Client :

- Frais de déplacement au-delà de 5 km du siège du Prestataire
- Frais d'hébergement et de restauration pour les missions nécessitant un déplacement
- Coûts d'infrastructures cloud/serveurs nécessaires au projet
- Licences logicielles spécifiques demandées par le Client

Ces frais font l'objet d'une facturation séparée sur présentation des justificatifs ou d'une estimation forfaitaire préalablement acceptée.

4.5 TVA

Le Prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (article 293 B du CGI). Les prix sont donc indiqués hors TVA et aucune TVA n'est facturée.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Acompte

Pour toute prestation d'un montant supérieur à **1 500 €**, un acompte de **30%** est exigible à la signature du devis.

Le versement de l'acompte conditionne le démarrage de la prestation.

L'acompte est **non remboursable** en cas d'annulation par le Client (voir Article 3.3), sauf impossibilité pour le Prestataire d'exécuter la prestation.

5.2 Paiement échelonné

Pour les prestations longues (> 2 mois) ou d'un montant élevé, un paiement échelonné peut être convenu :

- Acompte au démarrage : [ex: 30%]
- Paiement(s) intermédiaire(s) sur jalons définis : [ex: 40%]
- Solde à la livraison finale : [ex: 30%]

Les jalons et montants sont précisés dans le devis.

5.3 Délai de paiement

Sauf accord particulier mentionné sur la facture, les factures sont payables :

- **À réception** pour les acomptes
- **À 30 jours net** à compter de la date d'émission de la facture pour le solde

Modification du délai: Tout délai différent devra faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties, dans la limite des délais légaux maximaux (60 jours à compter de la date d'émission ou 45 jours fin de mois).

5.4 Moyens de paiement

Les paiements peuvent être effectués par :

- Virement bancaire (coordonnées bancaires sur la facture)

5.5 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, conformément à la loi :

Pénalités de retard : application automatique et de plein droit de pénalités d'un taux égal à **3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur** (actuellement [taux]%, soit des pénalités de [taux × 3]%).

Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due et courrent à compter de la date d'échéance du prix figurant sur la facture, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de **40 euros** est due de plein droit au Prestataire pour frais de recouvrement, conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce.

Frais supplémentaires : si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, le Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Suspension des prestations : tout retard de paiement autorise le Prestataire à suspendre l'exécution des prestations en cours et à venir, sans indemnité, jusqu'à règlement intégral des sommes dues.

Clause résolutoire : en cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, la vente sera automatiquement résolue de plein droit sans préjudice des autres recours du Prestataire. Les sommes déjà versées resteront acquises au Prestataire à titre de dommages et intérêts.

5.6 Escompte

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé, sauf mention contraire sur la facture.

ARTICLE 6 - DÉLAIS ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

6.1 Délais

Les délais d'exécution mentionnés dans le devis sont indicatifs et donnés à titre prévisionnel. Ils commencent à courir :

- À compter de la réception de l'acompte (si applicable)
- ET de la réception de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation (données, accès, informations, etc.)

6.2 Retard d'exécution (imputable au Prestataire)

En cas de dépassement des délais imputable au Prestataire (hors cas de force majeure ou faute du Client), et après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, le Client pourra appliquer des pénalités de retard si elles ont été expressément prévues au devis, à hauteur de **0,5% du montant TTC de la prestation par semaine de retard**, dans la limite de **10% du montant total**.

Ces pénalités sont **forfaitaires, libératoires et exclusives de toute autre réparation** ou indemnisation du Client au titre du retard. Le versement de ces pénalités ne donne pas lieu à l'annulation de la commande ou à la résiliation du contrat, sauf accord exprès des parties ou application d'une clause résolutoire spécifique.

6.3 Prorogation des délais

Les délais peuvent être prorogés en cas de :

- Retard ou manquement du Client dans la fourniture des éléments nécessaires
- Modifications demandées par le Client en cours de prestation
- Force majeure ou cas fortuit
- Indisponibilité des ressources cloud/matérielles nécessaires indépendante de la volonté du Prestataire

6.4 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir dans les délais convenus tous les éléments nécessaires (données, accès systèmes, documentation, etc.)
- Désigner un interlocuteur unique ayant pouvoir de décision
- Répondre aux sollicitations du Prestataire dans un délai raisonnable (max 5 jours ouvrés)
- Assurer la disponibilité de ses équipes si nécessaire
- Garantir la licéité et la qualité des données fournies

Tout manquement à ces obligations peut entraîner un allongement des délais et/ou une révision du prix.

ARTICLE 7 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION

7.1 Modalités d'exécution

Les prestations peuvent être réalisées :

- **À distance** : télétravail, visioconférence, accès distant
- **Sur site client** : si expressément prévu au devis
- **Mixte** : combinaison des deux modes

Le mode d'exécution est précisé dans le devis.

7.2 Moyens

Le Prestataire détermine librement les moyens techniques et méthodologiques mis en œuvre pour réaliser la prestation, dans le respect des bonnes pratiques du secteur.

Le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants ou partenaires pour certaines parties de la prestation, sous sa responsabilité.

7.3 Communication et suivi

Le Prestataire s'engage à tenir le Client informé de l'avancement de la prestation selon une fréquence adaptée à la durée et à la nature du projet (points hebdomadaires, rapports d'étape, etc.).

7.4 Modifications en cours de prestation

Toute demande de modification du périmètre initial de la prestation doit faire l'objet :

- D'un accord écrit entre les parties (email accepté)
- D'un avenant au devis précisant l'impact sur les délais et le prix
- D'une validation avant mise en œuvre

Les modifications non validées formellement ne sont pas opposables au Prestataire.

ARTICLE 8 - LIVRABLES

8.1 Nature des livrables

Selon la prestation commandée, les livrables peuvent comprendre :

- **Rapport d'audit** : document écrit détaillant les constats, analyses et recommandations
- **Modèles IA** : fichiers de modèles entraînés (format .h5, .pt, .onnx, etc.)
- **Code source** : scripts de traitement, d'entraînement, d'inférence
- **Documentation technique** : architecture, guides d'utilisation, API
- **Jeux de données** : données préparées, annotées (si création par le Prestataire)
- **Présentations** : support de restitution
- **Formations** : sessions de transfert de compétences

La liste exacte des livrables est précisée dans le devis.

8.2 Format et modalités de livraison

Les livrables sont transmis au Client par :

- Email (pour documents légers)
- Lien de téléchargement sécurisé (WeTransfer, Google Drive, etc.)
- Plateforme de partage collaboratif (GitHub, GitLab, etc.)
- Remise sur support physique (si expressément prévu)

Les formats sont précisés dans le devis (PDF, Word, Jupyter Notebook, Python, etc.).

8.3 Réception et validation

Le Client dispose d'un délai de **15 jours ouvrés** à compter de la livraison pour formuler ses éventuelles réserves ou demandes de corrections par écrit.

Passé ce délai, ou en cas d'utilisation effective des livrables, ceux-ci sont réputés acceptés définitivement.

8.4 Corrections

Le Prestataire s'engage à corriger les éventuels défauts ou non-conformités signalés pendant la période de validation, dans la mesure où ils sont imputables à un manquement du Prestataire par rapport au cahier des charges convenu.

Les demandes de modifications allant au-delà du périmètre initial feront l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Préexistence

Le Prestataire conserve l'entièvre propriété de :

- Ses méthodologies, savoir-faire, outils propriétaires
- Les frameworks, bibliothèques et composants réutilisables développés antérieurement
- Toute création intellectuelle non spécifiquement développée pour le Client

9.2 Développements spécifiques

Pour les livrables spécifiquement créés dans le cadre de la prestation :

9.2.1 Code source et modèles développés

- Les droits de propriété intellectuelle sont transférés au Client **uniquement après paiement intégral** du prix
- Le transfert porte sur les éléments spécifiquement développés pour le Client, hors composants préexistants ou réutilisables
- Le Client reçoit une licence d'exploitation complète pour son usage interne

9.2.2 Rapports d'audit et recommandations

- Le Client dispose d'un droit d'utilisation non exclusif pour ses besoins internes
- Toute communication externe, publication ou reproduction nécessite l'accord préalable écrit du Prestataire

9.2.3 Bibliothèques open source

- Les développements peuvent intégrer des bibliothèques open source (TensorFlow, PyTorch, OpenCV, etc.)
- Ces composants restent soumis à leurs licences respectives (Apache, MIT, GPL, etc.)
- Le Client s'engage à respecter ces licences

9.3 Données du Client

Les données fournies par le Client restent sa propriété exclusive.

Le Prestataire s'interdit :

- Toute utilisation des données en dehors du cadre strict de la prestation
- Toute communication de ces données à des tiers (sauf sous-traitants liés par confidentialité)
- Toute conservation au-delà de la durée nécessaire à la prestation **3 mois** (sauf accord contraire pour archivage)

9.4 Portfolio et références

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner le Client dans ses références commerciales et de présenter de manière générale la nature de la prestation réalisée, sauf opposition écrite du Client.

Toute publication de résultats détaillés, captures d'écran ou informations spécifiques nécessite l'autorisation préalable écrite du Client.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ

10.1 Informations confidentielles

Constituent des informations confidentielles :

- Toutes les données, informations techniques, commerciales ou stratégiques échangées
- Les livrables et résultats de la prestation
- Les conditions commerciales et tarifaires

10.2 Obligations

Le Prestataire s'engage à :

- Conserver strictement confidentielles toutes les informations du Client
- Ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite (sauf obligation légale)
- Les utiliser uniquement dans le cadre de l'exécution de la prestation
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées

10.3 Exceptions

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

- Publicement disponibles au moment de la communication
- Déjà connues du Prestataire antérieurement
- Légalement obtenues d'un tiers non soumis à obligation de confidentialité
- Devant être divulguées en vertu d'une obligation légale ou judiciaire

10.4 Durée

L'obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant **3 ans** après la fin de la prestation.

10.5 NDA spécifique

Si le Client le souhaite, un accord de confidentialité (NDA) spécifique peut être conclu en complément des présentes CGV.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

11.1 Obligation de moyens

Le Prestataire est soumis à une **obligation de moyens**. Il s'engage à réaliser les prestations avec tout le soin et la compétence requis, conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques du secteur.

Le Prestataire ne garantit pas un résultat déterminé, notamment en termes de performance des modèles d'IA, sauf engagement express et chiffré dans le devis.

11.2 Limites de responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée :

- **En montant** : au montant total effectivement payé par le Client pour la prestation concernée
- **En nature** : aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect

Sont notamment exclus :

- Perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données
- Préjudice commercial, perte d'exploitation
- Manque à gagner, atteinte à l'image
- Dommages résultant d'un usage non conforme des livrables

11.3 Exclusions de responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- Des défauts liés aux données fournies par le Client (qualité, exactitude, licéité, biais)
- Des problèmes liés à l'environnement technique du Client (infrastructure, compatibilité, sécurité)
- De l'utilisation des livrables en dehors du périmètre défini ou après modification par le Client
- Des résultats obtenus lors du déploiement en production si les conditions diffèrent de l'environnement de test
- De la non-atteinte d'objectifs de performance si les données ou conditions d'utilisation changent après la livraison

11.4 Garanties

11.4.1 Garantie de conformité Le Prestataire garantit que les livrables sont conformes aux spécifications définies dans le devis, pendant la période de validation (Article 8.3).

11.4.2 Garantie de correction Pendant une période de **30 jours** après livraison (période de garantie), le Prestataire s'engage à corriger gratuitement les bugs ou dysfonctionnements majeurs signalés par le Client, dans la limite de **2 jours** de travail.

Au-delà, toute intervention fera l'objet d'une facturation au tarif horaire en vigueur.

11.4.3 Exclusions de garantie La garantie ne couvre pas :

- Les défauts résultant d'une utilisation non conforme ou d'une modification par le Client
- Les problèmes liés à l'environnement du Client (OS, versions de bibliothèques, etc.)
- Les évolutions de bibliothèques tierces rendant le code obsolète
- Les demandes d'évolution ou de nouvelles fonctionnalités

11.5 Assurance

Le Prestataire est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de [**Nom de la compagnie**], police n° [**numéro**].

Une attestation peut être fournie sur demande.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

12.1 Définition

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence :

- Catastrophes naturelles, incendies, inondations
- Guerres, attentats, émeutes
- Grèves totales ou partielles, lock-out
- Épidémies, pandémies
- Défaillance ou interruption des réseaux de télécommunication ou d'électricité
- Défaillance des services cloud essentiels (AWS, Google Cloud, Azure, etc.)
- Modification législative ou réglementaire rendant impossible l'exécution
- Tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible

12.2 Conséquences

En cas de force majeure :

- L'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de l'événement
- Les délais sont prolongés d'autant
- Chaque partie supporte ses propres frais

Si l'événement persiste au-delà de **60 jours**, le contrat pourra être résilié de plein droit par la partie la plus diligente, sans indemnité.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION

13.1 Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations contractuelles, l'autre partie peut, après mise en demeure restée infructueuse pendant **15 jours**, résilier le contrat de plein droit.

Constituent notamment des manquements graves :

- Non-paiement par le Client
- Non-fourniture des éléments nécessaires par le Client malgré relances
- Violation de la confidentialité
- Non-respect des droits de propriété intellectuelle

13.2 Résiliation pour convenance (Client)

Le Client peut résilier le contrat à tout moment moyennant :

- Préavis écrit de **15 jours**
- Paiement de l'intégralité des prestations déjà réalisées (au prorata)
- Paiement d'une indemnité de **30%** du montant restant dû (travaux non encore réalisés)

- Conservation de l'acompte par le Prestataire

13.3 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation :

- Le Client règle toutes les sommes dues au titre des prestations réalisées
- Le Prestataire remet les livrables partiels dans leur état d'avancement
- Les droits de propriété intellectuelle ne sont transférés qu'au prorata des sommes effectivement payées
- Les obligations de confidentialité demeurent

ARTICLE 14 - DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

14.1 Responsabilité

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client.

Le Client est **responsable de traitement**, le Prestataire agit en qualité de **sous-traitant** au sens du RGPD.

14.2 Engagements du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour les finalités définies par le Client
- Garantir la confidentialité et la sécurité des données
- Ne pas transférer les données hors UE sans accord préalable
- Assister le Client dans le respect de ses obligations RGPD
- Supprimer ou restituer les données à la fin de la prestation (au choix du Client)
- Informer le Client en cas de violation de données

14.3 Mesures de sécurité

Le Prestataire met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées :

- Chiffrement des données sensibles
- Contrôle d'accès strict
- Sauvegarde régulière
- Anonymisation/pseudonymisation si possible

14.4 Sous-traitance ultérieure

Le Prestataire peut recourir à des sous-traitants ultérieurs (services cloud, partenaires) sous réserve d'en informer le Client et de s'assurer qu'ils offrent des garanties suffisantes.

14.5 DPA (Data Processing Agreement)

Si requis, un accord de sous-traitance spécifique (DPA) conforme au RGPD peut être conclu en complément.

ARTICLE 15 - CLAUSES DIVERSES

15.1 Indépendance des parties

Le Prestataire intervient en tant que professionnel indépendant. Les présentes CGV ne créent aucun lien de subordination, de mandat, de représentation ou d'association entre les parties.

15.2 Intuitu personae

Les prestations sont réalisées intuitu personae par le Prestataire. Le Client ne peut céder ou transférer ses droits et obligations sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

15.3 Intégralité

Les présentes CGV, le devis et ses éventuels avenants constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annulent tout accord verbal ou écrit antérieur.

15.4 Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions conservent leur force et leur portée.

15.5 Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une des obligations des présentes ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ce manquement.

15.6 Titre

Les titres des articles sont indicatifs et n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 16 - COMMUNICATION

Toute notification ou communication dans le cadre des présentes CGV doit être effectuée par écrit:

- Contact : via le formulaire sur inference-design.fr
- Courrier recommandé avec AR : 99 route de Donnery 45450 FAY-AUX-LOGES

Les emails sont considérés comme valides et opposables.

ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

17.1 Loi applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

17.2 Médiation

Conformément à l'article L. 616-1 du Code de la consommation, le Prestataire propose un dispositif de médiation pour les différends avec ses clients professionnels (facultatif en B2B).

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

17.3 Juridiction compétente

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux de **Orléans (45)**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 18 - ACCEPTATION DES CGV

La signature du devis ou l'émission d'un bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes CGV et les accepter.

Date de dernière mise à jour : 08/02/2026

David BRIAUD / Inférence Désign

Auto-entrepreneur

SIRET : 10067194000011